

NAUJAN ET POSTIAC - Commune

PROCES VERBAL de la séance du

05 juin 2025

Président de la séance : François RAYNAUD
Secrétaire de la séance : Thierry MALIFARGE

Présents : Claude BIREAU, Joëlle BROCAS, Josiane COMBES, Patricia COMBES, Michel HYPOLITE, Marie-Christine LABORIE, Thierry MALIFARGE, Janine NEBOUT, Guillaume PERROT, François RAYNAUD, Florian SIMONNET

Représentés : Sébastien JULLIARD représenté par Josiane COMBES, Dominique VIEILLEFOND représenté par François RAYNAUD

Absents et excusés : Fanny MICHAUD

Ordre du jour :

1/ DELIBERATIONS

- **Multiservices : fin de contrat**
- **Multiservices : créances éteintes**

2/ Comptes rendus et commissions

CDC

EPF

Municipales 2026 : Nouvelles réforme

3/ Questions diverses

Délibérations du conseil :

Multiservices : Fin de contrat (N° 250605_01)

Résultat du vote : adoptée

Multiservices : Créances éteintes (N° 250605_02)

Résultat du vote : adoptée

2/ Comptes rendus et commissions

CDC : Monsieur le Maire informe le conseil de la démission du 1^{er} vice-président en charge du développement économique.

La Médiathèque de Naujan devient un Espace Famille, l'inauguration a eu lieu le 24 mai et le nom qui a été retenu pour cet espace est « LA GRAINE ».

EPF : Monsieur le maire informe le conseil de l'avancement du dossier en cours suite à la visioconférence qu'il a eu avec M TRAORE et M PREVEREAUD de Terrain du Sud. Ce dernier s'est positionné sur le projet d'achat, le sous seing doit être signé dans les 3 mois à venir, une délibération doit être prise pour la rétrocession du terrain. Le permis d'aménager sera déposé dans les 4 mois après la signature du sous seing.

Sachant que le délai d'instruction pour un permis d'aménager est de 4 mois (y compris la consultation des Bâtiments de France), l'acte définitif devra être signé dans les 15 mois

La rétrocession de parc sera mentionnée dans l'acte de vente, par la suite une convention sera signée entre la commune et Terrain du Sud.

Site internet : Le site sera mis en ligne la semaine prochaine, l'information sera communiquée dans le prochain bulletin municipal.

Municipales 2026 : Monsieur le maire informe les conseillers de la réforme du scrutin dans les communes de -1000 habitants.

François RAYNAUD
Président de séance

Thierry MALIFARGE
Secrétaire de séance